

Sont présents :	Mmes	Madeleine Dumas	conseillère siège no 3
		Line Larouche	conseillère siège no 6
	MM.	Jean-Guy Carrier	conseiller siège no 1
		Victor D'Amours	conseiller siège no 2
		Yvan Chouinard	conseiller siège no 5
		Georges Gagnon	conseiller siège no 4
Est absent :		M. Denis Lejeune	maire

1. Ouverture de la séance

Monsieur Victor D'Amours, promoteur, déclare la séance ouverte à 20 h.

2. Vérifications des présences

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2017-01-01 Lecture de l'ordre du jour par le promoteur Victor D'Amours.

Il est proposé par la conseillère Line Larouche et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour suivant.

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 13 décembre 2016
5. Approbation des comptes payés et à payer au 31 décembre 2016
6. Dépôt de la liste de correspondance
7. Rapport des membres du conseil municipal
8. Affaires nouvelles
 - a) Avis de motion Règlement tarification de biens et services avec dispense de lecture.
9. Période des questions
10. Date et lieu de la prochaine séance
11. Clôture de la séance

Adopté à l'unanimité

4. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2015

2017-01-02 Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal il est proposé par le conseiller Jean-Guy Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 13 décembre 2016 soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

5. Approbation des comptes payés et à payer au 31 janvier 2015

2017-01-03 Achats et déboursés au 31 décembre 2016

Il est proposé par le conseiller Yvan Chouinard et résolu à l'unanimité

QUE les déboursés relatif aux dépenses de la municipalité, représentés par le journal des achats au 31 décembre 2016 (45 688.92\$) et le journal des déboursés au 31 décembre 2016 (10 563.30\$) soient autorisés selon les listes déposées.

QUE le maire, Denis Lejeune et/ou le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques et déboursés selon l'article 954 du code municipal.

Adopté à l'unanimité

6. Dépôt de la liste de correspondance

2017-01-04 Il est proposé par le conseiller Georges Gagnon et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste de correspondance au 31 décembre 2016 aux archives de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

7. Rapport des membres du conseil municipal

Aucun rapport n'est déposé par les conseillers.

8. Affaires nouvelles

2017-01-05 Avis de motion Règlement tarification de biens et services avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité

9. Périodes de questions

Aucune question n'est posée.

10. Levée de la séance

2017-01-06 La séance est levée par la conseillère Line Larouche à 20 h 22.

Nombre de citoyen présent : 18

Adopté à l'unanimité

